

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MORDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Participation de Dijon métropole au festival VYV - convention d'occupation du domaine public

L'édition 2022 du VYV festival se tiendra les 11 et 12 juin.

Cet évènement populaire entend cette année accueillir entre 10 000 et 15 000 personnes par jour au parc de la Combe à la Serpent sur le site dit des Hautes Plates.

Pour accueillir ces festivaliers ainsi que les structures scéniques et les navettes, des aménagements paysagers sont nécessaires et feront l'objet d'une réalisation par les services de la ville, de la métropole, ainsi que par des entreprises extérieures.

Dijon Métropole contribuera au transport doux des festivaliers par la mise à disposition de navettes qui achemineront les festivaliers sur le site.

Les dépenses engagées à ce titre par la métropole et la ville de Dijon sont présentées en annexe du présent rapport.

Inscrit dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du VYV Festival s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public, jointe au présent rapport, dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation du parc.

Le festival VYV se singularise enfin par sa volonté de promouvoir auprès des festivaliers les valeurs de solidarité et les pratiques sociales innovantes. Dijon métropole et la ville de Dijon seront à ce titre également présents sur le festival au travers de l'animation de deux espaces. L'un situé sur le « chemin des beaux jours » présentera le dispositif « Ensemble ! », porté par le CESAM dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés et qui traduit l'engagement de la métropole dans l'accueil et l'accès à une pleine citoyenneté des réfugiés présents sur son territoire. L'autre, situé sur le terrain des mômes, proposera aux enfants et aux parents un espace confortable et ludique, riche de nombreuses facettes de l'action portée au quotidien par les collectivités pour contribuer à l'éveil, à l'épanouissement, à l'ouverture au monde des enfants et des jeunes.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les interventions de Dijon métropole évaluées dans le tableau figurant en annexe 2.
- **d'approuver** la contribution de Dijon Métropole au transport des festivaliers

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)